

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La démocratie locale au Luxembourg

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, organe représentant les collectivités territoriales au sein du Conseil de l'Europe, a adopté, le 21 octobre 2015, une recommandation sur la situation de la démocratie locale au Luxembourg. Celle-ci se base sur un rapport évaluant le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale, texte de valeur supra-législative au Grand-Duché, par la législation et la pratique luxembourgeoise.

Dans les conclusions de ce rapport, le Congrès *« note l'engagement du Gouvernement, depuis plusieurs années, à poursuivre et à renforcer les efforts de simplification administrative et procédurale au bénéfice du niveau communal [...] »*.

Il constate cependant avec préoccupation que des difficultés en matière de respect de la Charte continuent à subsister au Luxembourg. Afin d'y remédier, il invite les autorités luxembourgeoises notamment

- a) *« à améliorer le dialogue de l'Etat avec les communes et le SYVICOL sur toutes les questions intéressant les communes en formalisant un dialogue régulier coordonné par l'Etat, afin de garantir la pérennité de cette pratique »*,
- b) *« à réviser la politique du recrutement du personnel pour les communes afin que celles-ci puissent définir elles-mêmes les structures administratives internes dont elles entendent se doter en toute autonomie sans avoir à les soumettre à une approbation ministérielle »*,
- c) *« à alléger la tutelle administrative des actes des communes en vue de limiter la tutelle à un contrôle pour des motifs de stricte légalité et réviser la tutelle sur les personnes, à savoir l'embauche des fonctionnaires communaux, la révocation des bourgmestres ou échevins et la dissolution du conseil communal »*,
- d) *« à assurer aux communes des ressources propres suffisantes pour les mettre en capacité d'exercer leurs compétences en tenant compte de l'évolution des missions des communes et des inégalités de revenus entre les communes »*.

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises se félicite vivement de ces recommandations, qui se recoupent avec ses propres revendications.

Ainsi, lors de son intervention pendant la session du Congrès où le rapport fut présenté, Monsieur Jean-Pierre Klein, président de la délégation luxembourgeoise auprès du Congrès et 1<sup>er</sup> vice-président du SYVICOL, a rappelé, au nom de l'ensemble de la délégation, la nécessité d'un allègement de la tutelle administrative en général et de la consécration législative du « principe de connexité », selon lequel l'octroi de nouvelles missions aux communes doit aller de pair avec l'attribution de moyens financiers correspondants. Il a interrogé Monsieur le Ministre de l'Intérieur Dan Kersch, qui a assisté à la séance, sur son intention d'augmenter l'autonomie communale particulièrement en matière de politique de personnel, domaine où la tutelle étatique actuelle est

exagérée au nom du Congrès. Il a en outre demandé le soutien de Monsieur le Ministre pour la mise en place d'un mécanisme de consultation formalisé des communes, par exemple par le biais de la conclusion d'un accord entre le Gouvernement et le SYVICOL garantissant une meilleure prise en compte des intérêts des communes, en particulier dans la procédure législative et réglementaire.

Le texte intégral de la recommandation du Congrès et du rapport sur lequel celle-ci est basée, l'enregistrement vidéo de l'intervention de Monsieur le Ministre Dan Kersch, ainsi que d'autres documents y relatifs sont disponibles sur le site Internet du Congrès <http://www.coe.int/t/congress>.

Le SYVICOL se tient à la disposition du Gouvernement pour discuter à brève échéance des démarches qui pourraient être entreprises pour tenir compte des recommandations du Congrès et renforcer les pouvoirs des communes dans le sens préconisé par la Charte européenne de l'autonomie locale.

---

Luxembourg, le 23 octobre 2015